

15 FEV. 2023

Bureau du contrôle de légalité  
et de l'intercommunalité

Département de la Loire

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de  
CHAZELLES SUR LYON

N° d'ordre : 04/2023

**Objet : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA DEMATERIALISATION  
DES ACTES**

**Séance du 06 Février 2023**

Président : Monsieur Pierre VERICEL.

Présents : M. MOUNIER (Vice-Présidente) - A. CHAPUIS - C. BRUYAT -  
C. MONTAGNY - B. MICHEL - ML. PEREIRA - M. PLANUD -  
M. THOLLET.

Absents excusés : P. VERICEL P. - M. PEILLER - G. HAEGY - P. REPETTO.

Absents : C. D'IPPOLITO - D. DELORME - C. GIGANDON.

Secrétaire de séance : Isabelle BLANCHARD.

Date de convocation : 24 Janvier 2023

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que par circulaire ministérielle du 15 Mai 2017, la Direction Générale des Collectivités Locales, afin de poursuivre la modernisation du contrôle de légalité, rappelle la nécessité de transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité et les documents budgétaires. Ces télétransmissions s'effectuent via le dispositif ACTES qui comprend l'application pour tous les actes soumis au contrôle de légalité et l'application ACTES budgétaire pour les documents budgétaires. L'adhésion au programme de télétransmission ACTES implique la signature d'une convention avec le Préfet de la Loire.

Où cet exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention entre le représentant de l'Etat et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Chazelles sur Lyon pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'Etat.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Le Maire soussigné certifie le  
caractère exécutoire du présent  
acte le 10/03/2023



12, rue Armand Bazin - 42140 Chazelles-sur-Lyon - Tél. +33 (0)4 77 54 20 20 - Fax. +33 (0)4 77 54 26 71 - mairie@chazelles-sur-lyon.fr  
www.chazelles-sur-lyon.fr



Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente  
M. MOUNIER

*Mounier*

